



Litige avec paysagiste sur prolifération de bambous

Par **eglin**, le **09/05/2011** à **10:23**

Bonjour,

j'ai fait aménager mon jardin par un paysagiste en 2006

cet aménagement comportait 2 haies de bambous dont il avait dit empêcher la prolifération par l'implantation d'une barrière anti-rhizome.

j'ai découvert que cette barrière n'était pas jointive sur tout le pourtour de la plantation des bambous et que des rhizomes s'étaient infiltrés à ces jonctions non étanches et développés jusqu'à plus de 5m au milieu des autres plantes de la haie.

il n'avait pas non plus mis de barrière au niveau du muret de cloture avec le voisin: ses plantations mitoyennes sont envahies de repousses de nos bambous et de même son gazon à plus de 3m de la cloture...

le paysagiste conteste que c'est le résultat de la mauvaise réalisation de son travail et veut m'imputer les frais de nettoyage et correction de ce problème!

que faire?